

COMMUNE DE HAUSSONVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 JUILLET 2022

Convocations faites le
12/07/2022
Délibérations affichées le
22/07/2022

N° Délib : 24/2022

**OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE CREATION ET ENTRETIEN
D'INFRASTRUCTURES NECESSAIRES A L'USAGE DES VEHICULES
ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES**

L'an deux mil vingt-deux, le 18 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

Etaient présents : *CLERC Myriam – JUNGER Mathieu – NICOT Kévin - ROUYER Gilbert
SIMANSKI Yolande*

Etaient absents excusés : *CANILLAS Benjamin - GOGUET Audrey - KREITER Pascal -
GREGOIRE Hubert - SERGENT Nicolas*

Pouvoirs : *CANILLAS Benjamin donne pouvoir à NICOT Kévin
GOGUET Audrey donne pouvoir à JUNGER Mathieu
KREITER Pascal donne pouvoir à ROUYER Gilbert*

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, *Monsieur Kévin NICOT*, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération mobilité 099 / 2022 du 22 juin 2022 de la CC3M.

Le SDE 54 propose de prendre la nouvelle compétence optionnelle à savoir les infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Cette compétence est communale et doit être transférée à l'établissement de coopération intercommunale d'attache, conditions pré-requises pour l'exercice et de permettre de la transférer à un autre organisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au transfert de cette compétence.

Le Maire :
Christian BOUCAUD